



PROCEDURE BREXIT

Plaisancier français souhaitant se rendre au Royaume-Uni ou dans les îles Anglo-Normandes :



Toutes les personnes à bord doivent être en possession de :

- **Un passeport en cours de validité.**
- **Un ETA validé (payant) – y compris à Jersey et Guernesey depuis le 23 avril 2026 :**

<https://www.gov.uk/eta/apply>

✓ **A Jersey :**



- Il est obligatoire de soumettre une déclaration des douanes et de l'immigration maritime, avant votre arrivée à Jersey, ou à l'arrivée, directement au Bureau de la Marina, en complétant le formulaire « **Maritime Customs and Immigration Declaration** », qui se trouve sur le site web de Jersey marinas : https://one.gov.je/service/Private_maritime_Customs_and_Immigration_declaration
- Tous les bateaux provenant de France doivent passer en premier lieu par la marina de Saint-Hélier.
- **Jersey Marinas : +44 (0)1534 447708** ou marinas@ports.je

A Guernesey :



- Les bateaux en provenance d'un port qui ne se trouve pas dans le Bailliage de Guernesey doivent présenter un drapeau Q à leur arrivée.
- Dès l'arrivée, la déclaration de douane et d'immigration (Rapport d'Arrivée CG27) est remise par le personnel portuaire : <https://gov.gg/CHttpHandler.ashx?id=138041&p=0>
Le formulaire complété doit être placé dans l'une des boîtes de douane jaunes, ou rendus à un douanier de service, à bord du bateau.
- Tous les bateaux provenant de France doivent passer en premier lieu par les marinas de Saint Peter Port ou St. Sampson à Guernesey, Beaucette ou Braye Harbour à Aurigny.
- Les visiteurs sont ensuite libres de voyager dans les autres îles du Bailliage de Guernesey.
- Pour plus d'informations : <http://www.harbours.gg/francais-guernesey-bateau-marina>

✓ **Dans les autres ports britanniques :**



✓ **Avant le départ :**

- Soumettre un rapport d'embarcation de plaisance (SPCR) : remplir le **formulaire C1331** et l'envoyer au minimum **4 heures avant l'arrivée** : pleasurecraft.reporting@homeoffice.gov.uk
🔗 Formulaire C1331 : [Sailing pleasure craft to and from the UK - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/forms/sailing-pleasure-craft-to-and-from-the-uk)

✓ **En approchant du premier port britannique :**

- **Hisser le pavillon Q (pavillon jaune)** à bâbord (visibilité obligatoire) dès l'entrée dans les eaux territoriales britanniques, en signal d'arrivée. Il doit rester hissé jusqu'à **autorisation d'entrée** délivrée par les autorités (Border Force).
- Contacter la **UK Border Force** (VHF canal 16 ou téléphone selon le port). Vous pouvez également contacter le National Yachtline, service d'assistance de l'immigration : Téléphone : +44 (0) 300 123 2012

✓ **À l'arrivée au port :**

- Se présenter aux autorités, si demandé.
- Rester en contact avec la Border Force, si consigne spécifique donnée.

En cas de doute, vous pouvez consulter : <https://www.gov.uk/uk-border-control/arriving-in-the-uk>